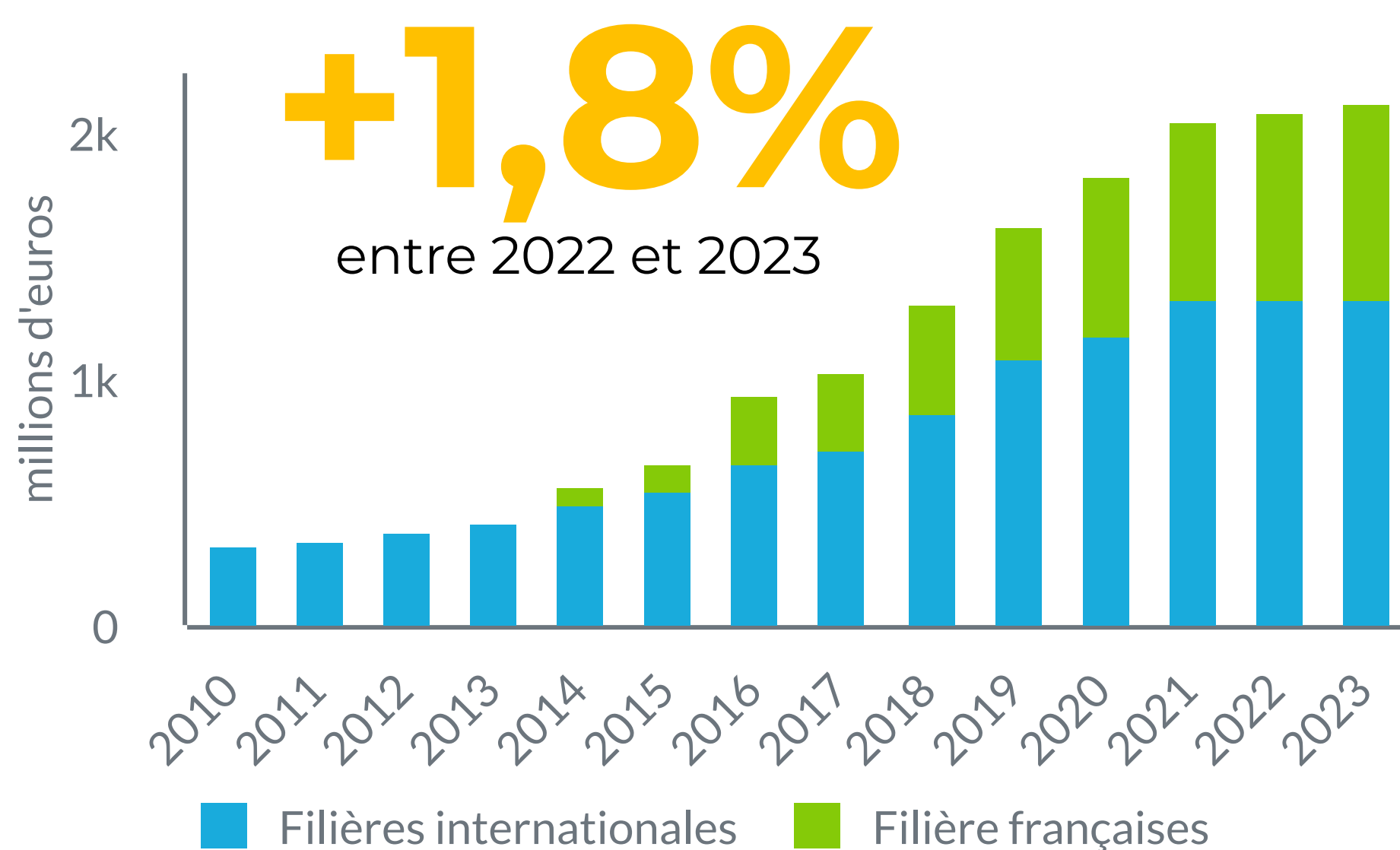


État des lieux de la consommation équitable en France en 2023 à travers la compilation et la consolidation des chiffres de ventes de produits garantis par un label de commerce équitable.

2,12 milliards €

de ventes de produits issus du commerce équitable en 2023



Le commerce équitable c'est
8 labels de commerce équitable
Plus de 580 entreprises engagées
Près de 11 000 références produits



pour les **ventes de produits** issus du commerce équitable entre 2014 et 2023 (toutes filières cofondues)

les filières françaises de commerce équitable



X12 pour les ventes de produits issus des **filières françaises** de commerce équitable entre 2014 et 2023

12 000

producteur·rices bénéficiant de relations commerciales équitables et labellisées



les filières internationales de commerce équitable



X3 pour les ventes de produits issus des **filières internationales** de commerce équitable entre 2014 et 2023

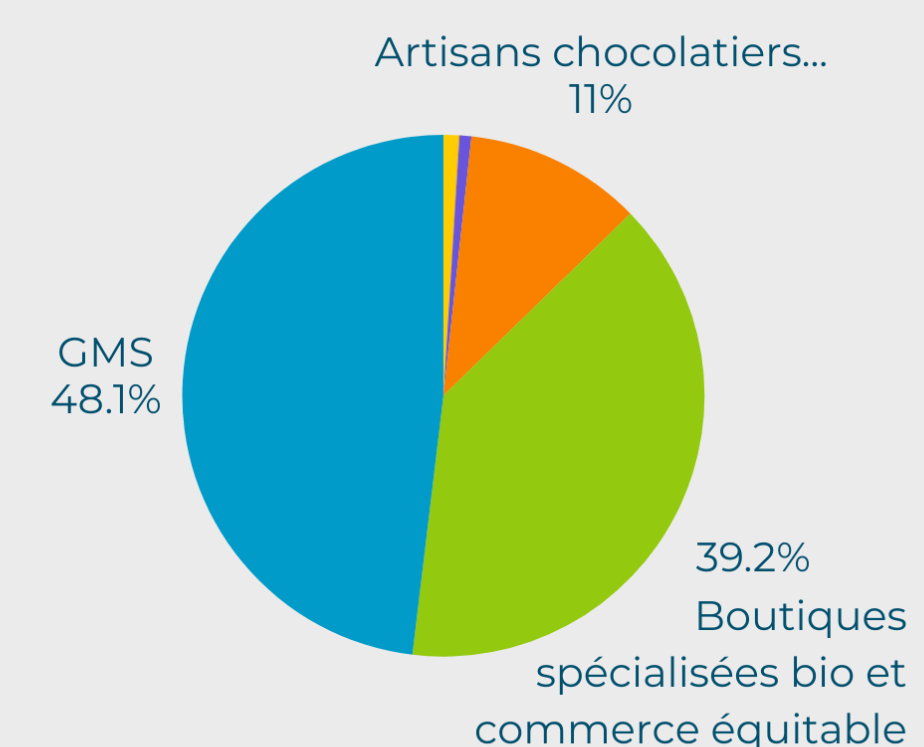
15 millions

de personnes bénéficiant de relations commerciales équitables et labellisées

250 millions €

de ventes de chocolat issu du commerce équitable en 2023

Les lieux de vente du chocolat issu du commerce équitable



Zoom chocolat

+150% 249,5 M €



+6%

pour les ventes de chocolat issu du commerce équitable, entre 2022 et 2023

Double labellisation équitable et bio



80 %

de produits issus du commerce équitable sont également bio (en % de références-produits)

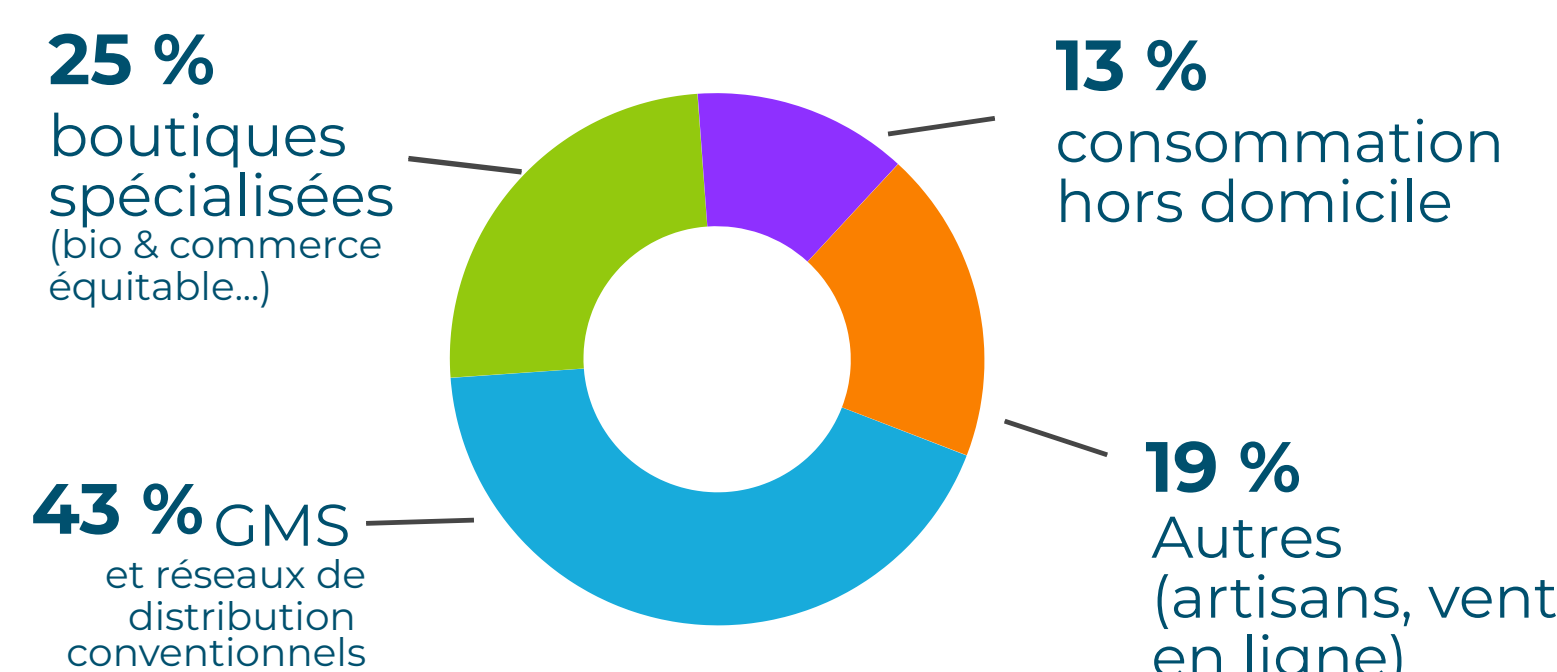
Le tourisme équitable

Un chiffre d'affaire qui a **doublé** entre 2022 et 2023

+101%

Lieux de vente

toutes filières confondues



Produits valorisant un ingrédient de commerce équitable

135 694 462 €

de ventes de produits composés dont seulement l'un des ingrédients est issu du commerce équitable
(l'ingrédient labellisé représente entre 20 % et 50 % du produit)

En 2023, cette catégorie concerne exclusivement des ingrédients labellisés par Fairtrade/Max Havelaar. Il s'agit en quasi totalité de produits chocolatés dont l'ingrédient "cacao" est garanti issu d'un commerce équitable.



Méthodologie

DÉFINITION LÉGALE

Depuis la loi sur l'Économie Sociale et Solidaire de 2014, le commerce équitable est dotée d'une **définition légale qui s'applique quelle que soit l'origine géographique des produits, internationale comme française.**

Cette définition a été renforcée sur le volet environnemental avec la loi Climat et résilience de 2021.

PÉRIMÈTRE

Pour s'assurer que les ventes comptabilisées dans l'observatoire répondent bien à l'intégralité du cadre légal, notre observatoire compile exclusivement les ventes de produits garantis par des labels de commerce équitable.

Les 7 principes obligatoires du commerce équitable :

- 1. Des prix justes et rémunérateurs** pour les producteurs
- 2. Un partenariat commercial sur la durée**
- 3. Le renforcement des organisations de producteurs** avec une gouvernance démocratique
- 4. Le versement d'un montant supplémentaire** pour financer des projets et des dynamiques collectives
- 5. La transparence et traçabilité des filières**
- 6. La sensibilisation des consommateurs** à des modes de production socialement et écologiquement durables
- 7. La valorisation des modes de production respectueux** de l'environnement et de la biodiversité, tels que l'agroécologie

Un label de commerce équitable, 4 critères pour des garanties fiables

- s'appuie sur un **référentiel** ;
- met en oeuvre des **audits indépendants de contrôle** ;
- est repérable par un **logo** ;
- s'adresse à une **diversité d'entreprises (pas une seule)**.

Retrouvez le détail de la méthodologie utilisée sur **l'Observatoire 2024**



* Label ingrédient Fairtrade Max Havelaar, dans les cas où au moins 50 % des ingrédients du produit sont issus du commerce équitable.

Contact presse :

Claire Listre
Responsable Communication
c.listre@commerceequitable.org